

La Newsletter adm



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

Par les conseillers techniques
et les services administratifs



Référentes Directeurs

Protocole sanitaire

-[Protocole sanitaire et FAQ du ministère](#) mis à jour au 17/03/22

-Dispositif de dépistage à J2 et arrêt de l'attestation sur l'honneur depuis le 28 février.

-Passage au niveau 1 du protocole depuis le 14 mars.

-Le port du masque n'est plus obligatoire.

-[Documents utiles](#) mis à jour sur l'intranet au 21/03/22.

Inscription au tribu des directeurs du 79

Un mail d'invitation vous a été envoyé sur votre boîte professionnelle personnelle le 02 ou 03 février (provenant de Céline DANHIEZ). Ce mail contient le lien pour valider votre inscription.

Si vous ne le retrouvez pas contactez-nous !

Formation continue des directeurs

Pensez à consulter votre boîte professionnelle personnelle. Les groupes de stagiaires sont consultables sur le tribu des directeurs d'écoles du 79.

A ce jour, 15 demies-journées de formation ont eu lieu. Nous avons dû reporter une journée, suite à la situation sanitaire.

GDDE

La réunion prévue le 31 mars a dû être reportée.

N'hésitez pas à contacter [les membres](#) pour faire remonter vos questions ou vos besoins.

Intervenants extérieurs EPS - Procédure d'inscription

Depuis le 14 mars 2022, le protocole sanitaire est au niveau 1 pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

La reprise de l'EPS s'en trouve facilitée et en particulier les activités comme la natation, le canoé-kayak et le cyclisme sur route qui nécessitent un encadrement renforcé.

La participation des bénévoles à ces séances est conditionnée par l'autorisation du directeur de l'école et par l'obtention de l'agrément délivré préalablement par Monsieur l'IA DASEN, après vérification de leurs compétences et de leur honorabilité.

Le dépôt de la demande d'Intervenants extérieurs dans l'application est à réaliser 15 jours avant le début du cycle EPS et quel que soit le nombre de séances, en identifiant l'ensemble des intervenants validés ou non.

Pour répondre au besoin des écoles, le nombre de formations a été renforcé avec un effectif limité à 30 personnes par session pour des raisons liées au contexte sanitaire.

Nous vous rappelons, en référence avec la note de service départementale relative aux interventions extérieures en EPS pendant le temps scolaire, les procédures d'inscription des bénévoles aux formations et celles liées à leur participation aux séances.

Toute inscription est à réaliser au plus tard 1 semaine avant la formation.



Des remarques, des questions : [Tribu des directeurs d'écoles du 79](#) : Forum de discussion et FAQ. (pour vous connecter vous devez d'abord accepter l'invitation à rejoindre le groupe)



Pensez à consulter l'[espace pédagogique](#).

TO DO LIST



- Prévoir les dates d'inscription en mairie et d'admission à l'école des Petites Sections ou CP.
- Prévoir les dernières équipes éducatives pour les parcours de scolarité.
- AFFELNET: imprimer et distribuer le volet 2 aux familles.
- Prendre contact avec la municipalité en cas de fermeture ou ouverture de classe (gestion des personnels)

Contact référentes directeurs :

- Nord (circonscriptions de Parthenay, Bressuire et Thouars) :

Céline DANHIEZ – referent.directeurnord79@ac-poitiers.fr – 06 35 28 44 11

- Sud (circonscriptions de Niort, Marais, Melle et St Maixent) :

Gaëlle LAFOIX – referent.directeursud79@ac-poitiers.fr – 06 17 91 11 12



Service du **P**arcours de l'**É**lève et du soutien aux écoles et aux établissements

Affectation 6ème - Rentrée 2022 :

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait merci d'éditer les **volets 1** et de saisir les éventuelles modifications d'adresse de vos élèves.

Lundi 4 avril : Vous pouvez éditer les **volets 2** et les transmettre aux familles pour le choix des vœux d'affectation.

Vous trouverez sur l'[intranet](#) des fiches d'aide et une foire aux questions.

Lundi 2 mai : Date limite de transmission des **décisions de passage** aux familles.



Service des Emplois et des Enseignants des Ecoles publiques

Mouvement intra-départemental :

Les règles relatives au mouvement intra-départemental des instituteurs et des professeurs des écoles, organisé au titre de la rentrée 2022 sont détaillées dans la [note de service](#) .

La saisie de vœux sera possible du **mercredi 6 avril 2022 au mardi 19 avril 2022** sur le service Siam (système d'information et d'aide aux mutations). Un guide de présentation de la saisie de ces vœux est mis à disposition sur l'intranet.

Remplacement :

Depuis le 23 mars 2022, le département expérimente une nouvelle application de la gestion des remplacements : la plateforme "ANDJARO".

Cette plateforme permet une visibilité exhaustive des disponibilités et affectations des professeurs remplaçants du département pour les gestionnaires. Elle conduit à améliorer la fluidité du partage de l'information pour tous les utilisateurs.

Les enseignants remplaçants qui souhaitent être informés de leur mission par SMS peuvent en faire la demande en cliquant sur ce [lien](#). L'application mobile peut également être téléchargée sur smartphone. Les identifiants de connexion sont transmis sur demande des enseignants auprès du bureau du remplacement (et de la circonscription de Melle pour les remplaçants relevant de ce périmètre).



Service des Affaires Générales et Financières

- La formation théorique des volontaires en service civique est en cours jusqu'à début mai. La formation pratique (PSC1) va commencer le 10 mai et se terminer le 13 juin.
- Des masques FFP2 et chirurgicaux restent à retirer à la DSDEN, conformément aux informations transmises aux établissements en mars.
- A compter du 14 mars 2022, les comités médicaux et les commissions de réforme sont remplacés par les conseils médicaux (décret n° 2022-353 du 11 mars 2022).